DISTRIBUTION ET DYNAMIQUE DE LA BIODIVERSITE

Colloque du 21 mai 2021

CONCLUSION

par **Catherine AUBERTIN**

Directrice de recherche émérite de l'IRD

Présentation de Catherine Aubertin par Serge Poulet

Catherine Aubertin est membre de l'Académie d'agriculture de France (Secrétaire de la section 7, Territoires et Environnement) et Directrice de recherche émérite de l'IRD (Institut de recherche pour le développement). Elle est économiste de l'environnement. Elle étudie comment les conventions internationales - biodiversité, changement climatique, et les outils économiques (marchés, mécanismes de compensation, paiements pour services environnementaux, accès et partage des avantages...) influent sur la conservation et les représentations de la biodiversité. Elle est correspondante "Nagoya[1]" pour l'IRD. Nous la remercions vivement d'avoir accepté de présenter la conclusion générale du colloque. Tâche particulièrement délicate, compte tenu de la diversité des exposés, de la complexité des sujets abordés sur la biodiversité, et enfin de leurs implications écosystémiques ; et en bout de chaîne, de leur ramifications économiques et sociétales. Seule une économiste était capable d'effectuer cette synthèse.

[1] Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relative à la Convention sur la biodiversité a été adopté lors de la dixième réunion de la Convention des parties (COP), le 29 octobre 2010, à Nagoya, au Japon, après dix ans de négociations. Chaque Partie désigne un Correspondant national et une ou plusieurs autorités nationales compétentes en matière d'accès et de partage des avantages. https://www.cbd.int/abs/doc/protocol/nagoya-protocol-fr.pdf

Copyright Académie d'agriculture de France, 2021.

Catherine AUBERTIN. – Je tiens à remercier les organisateurs d'avoir pris le grand risque d'inviter une femme, et en plus une économiste pour conclure ce colloque.

Chaque intervenant, dans sa diversité, a présenté une vision et un aspect différents de la biodiversité. Denis Couvet a bien évoqué la complexité de la notion ce matin. Cet après-midi Avraham Levy a présenté des arbres phylogéniques. Christian Lévesque, toujours batailleur, oppose une nature vécue à une nature imaginée. Marc-André Selosse s'intéresse aux mécanismes évolutifs. Raphaël Larrère a démontré que la diversité culturelle était indissociable de la diversité génétique. Pour ma part, j'étudie la biodiversité comme un symptôme des relations homme-nature et comme un long processus d'appropriation et de manipulation du vivant. Comme je m'intéresse aux conventions internationales de l'environnement, j'aime rappeler, à l'instar de Michel Foucault, que vouloir gérer le vivant, le gouverner, c'est en fait gouverner les hommes. S'entendre sur des conventions d'environnement, des outils, pour protéger la biodiversité, c'est d'abord développer des modèles de gouvernance pour les sociétés.

Pour cela, je voudrais parler de la préparation de la COP 15[2], la conférence des parties de la convention sur la diversité biologique qui va se tenir à Kunming, en Chine, à la fin de l'année et pour laquelle l'IPBES, la plateforme intergouvernementale pour la biodiversité et les services écosystémiques, a présenté une évaluation mondiale de la biodiversité en 2019. Ici, pour répondre à Christian Lévêque, il ne s'agit pas d'alertes de deux ou trois ONG : ce sont plus de 15 000 références scientifiques qui sont étudiées par des centaines de chercheurs de plusieurs pays. Je voudrais insister sur les échecs des engagements des États.

En 2010, lors de la dixième conférence des parties de la convention sur la diversité biologique une vingtaine d'objectifs, dits Objectifs d'Aichi[3], ont été fixés pour conserver la biodiversité. Sur ces vingt objectifs, six, seulement six, ont été réalisés et encore « en partie ». Quels sont ces objectifs ? Ce sont les objectifs réalisables « sur le papier », c'est-à-dire des annonces de pourcentages d'aires protégées ; 10 % pour les zones marines (on en est à 8,5 %), 17 % pour les zones terrestres (on y est presque). Une relative réussite, sauf que l'objectif suivant concerne l'effectivité de ces aires protégées et là, l'opérationnalité est restée en jaune.

Il en est de même pour la ratification du protocole de Nagoya qui doit assurer le partage juste et équitable tiré de l'exploitation des ressources génétiques. Aujourd'hui, 130 pays ont ratifié le protocole de Nagoya. On peut vraiment encore douter de son opérationnalité ; ce qui est sûr, c'est que pratiquement aucuns revenus monétaires ne sont parvenus aux populations. Autre objectif réalisé en partie : l'élaboration de plans d'action nationaux, avec aussi des doutes sur leur mise en œuvre. En revanche, aucun objectif lié à la gestion des causes de l'érosion ou à la réduction des pressions (si ce n'est l'identification des plantes invasives), aucun n'a été atteint.

[2] https://www.un.org/fr/sommet-sur-les-systèmes-alimentaires-2021/conférence-des-nations-unies-sur-la-biodiversité

[3] Les « Objectifs d'Aichi » (au nombre de vingt), constituent le nouveau « Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 » pour la planète, adopté par les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) en octobre 2010. « Aichi » renvoie au nom de la préfecture d'Aichi, au Japon. https://www.cbd.int/doc/strategic-plan/2011-2020/Aichi-Targets-FR.pdf

Copyright Académie d'agriculture de France, 2021.

Même remarque, toujours dans le rapport de l'IPBES[4,5], à propos des « contributions de la nature aux populations », c'est le terme moins scientifique et plus adapté aux conventions internationales, pour parler des services écosystémiques. Donc, 18 contributions de la nature aux populations, ont été définies et déclinées en 27 items indiquant des tendances. Sur ces 27 tendances, il n'y en a que trois qui sont positives, qui vont vers le haut, et quelles sont-elles ? Il s'agit de l'extension des surfaces agricoles pour la bioénergie, pour l'alimentation animale et humaine, et pour les matériaux. Est-ce une réussite ? On peut en douter, d'autant plus que les flèches indiquant une tendance négative concernent le déclin de l'intégrité de la biodiversité et la probabilité de survie des espèces. La question qu'on peut se poser, à la fin de cette journée, c'est qu'il est peut-être plus facile de créer de la connaissance sur la biodiversité, que de comprendre et agir sur les dynamiques sociales. Et là, il faut aussi aller chercher les sciences sociales.

Toujours dans ce rapport de l'IPBES, deux grands thèmes de travail sont proposés pour préparer cette réunion à Kunming.

D'abord, Denis Couvet en a parlé, comment amorcer des « changements transformateurs ». Certes, c'est un peu un pléonasme, mais développons. Ces changements transformateurs sont définis comme « une réorganisation en profondeur, à l'échelle du système et de l'ensemble des facteurs technologiques, économiques et sociaux ». Et là, on avance peu à peu dans autre chose que des généralités « y compris les paradigmes, les objectifs et les valeurs ». Comme économiste, je suis allée voir le rapport qui avait été commandé par le chancelier de l'Échiquier, l'équivalent anglais de notre ministre des Finances, à (Sir) Partha Dusgupta, un économiste indo-britannique qui est professeur émérite d'économie à l'Université de Cambridge, Royaume-Uni. Nous sommes passés d'un rapport de l'IPBES à un rapport d'économistes pour la préparation de la conférence de Glasgow sur les changements climatiques. Ils convergent.

Trois grands changements transformateurs y sont présentés.

Tout d'abord : ne pas extraire de la nature plus qu'elle ne peut supporter. Cela peut paraître évident. Grâce à cette pandémie de Covid et le ralentissement de l'économie, le jour du dépassement, c'est-à-dire le jour où l'empreinte écologique de l'humanité dépasse le quota de ressources naturelles offertes par le système Terre, était cette année le 22 août. En 2019, c'était trois semaines avant, en juillet. Je ne sais pas ce que ça va donner cette année. Si nous voulons continuer de vivre à la française, la vie des bistrots et des terrasses…, il nous faudrait l'équivalent de deux Terres et demie ! Nous sommes d'ores et déjà dans une situation où nous avons dépassé les limites planétaires définies par Johan Rockström, un professeur suédois qui a été directeur exécutif du *Stockholm Resilience Center* de l'Université de Stockholm. Même la coalition du *World Business Council* pour le développement durable appelle à réinventer le capitalisme. Ce tournant économique doit être souligné.

Le deuxième changement transformateur, c'est changer de mentalité. Qu'est-ce que cela veut dire ? Il s'agit de changer de paradigme pour comprendre à quel point nous dépendons de la nature qui est notre milieu de vie, à laquelle nous appartenons et où nous puisons nos ressources. Changer de paradigme, on l'a vu ce matin, c'est passer par exemple

---

[4] *The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services* (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques). https://www.ipbes.net

[5] IPBES 2019, Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques. https://ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf

Copyright Académie d'agriculture de France, 2021.

de l'agriculture conventionnelle à l'agroécologie. Cela veut dire aussi casser les thermomètres : modifier les indicateurs de richesse. La nature obéit à des processus « silencieux, invisibles et changeants ». La limite de l'économie est là : un système de prix ne peut pas rendre compte de l'abondance et de la rareté des services rendus par la nature, ni des dommages qu'elle subit. Imaginons le prix des denrées alimentaires, s'il fallait intégrer l'impact de leur production en termes de santé et d'environnement… Bien sûr, il faut remettre en cause le PIB et réfléchir à toutes les possibilités, par exemple créer une comptabilité environnementale, une comptabilité verte afin de faire rentrer les coûts écologiques non payés dans les comptabilités des entreprises, d'intégrer la dette écologique dans la comptabilité publique et privée.

Le troisième changement transformateur concerne les institutions et les systèmes. Le rapport Dusgupta[6] rompt avec l'analyse économique classique qui impute les dommages portés à l'environnement aux défaillances du marché, le fait que ses « biens et services » sont hors marché. C'est le fameux slogan : internaliser les externalités ! Parce que les éléments de l'environnement n'ont pas de propriétaires, n'ont pas de prix, ils sont donc gaspillés. Quand ils seront tous appropriés et dans le marché, il n'y aura plus de problèmes d'environnement. C'est la fameuse fable de « la Tragédie des communs » qui défend la propriété individuelle pour assurer une gestion de bon père de famille. Nous assistons à un tournant. Aujourd'hui, des économistes disent : non, on ne peut plus invoquer les défaillances du marché, mais bien les défaillances institutionnelles des politiques publiques.

Pour l'agriculture, l'accès au foncier doit reposer sur des politiques fondées sur des valeurs, les valeurs de choix de société, de fiscalité, etc. Il faut mettre l'économie au service de la biodiversité ; non plus la considérer comme un ensemble de matières premières pour la production, mais raisonner en termes de biens communs et non plus en termes de propriété privée, indissociable de valeurs marchandes. En termes de gouvernance, c'est diversifier les économies régionales, favoriser la participation citoyenne, garantir des droits aux plus vulnérables. C'est aussi avoir une vision globale à long terme.

Cela a été évoqué lors de cette journée, la biodiversité, le changement climatique, la désertification sont interconnectés. A été évoquée, également, l'approche « une seule santé » (One Health) qui lie la santé humaine à celle de tous les autres êtres vivants et aux écosystèmes. Cela nous amène au deuxième programme de travail de l'IPBES qui s'appelle le « *Nexus Approach*[7] ». Il étudie les interdépendances entre les objectifs de préservation de la biodiversité et les objectifs de développement durable, tout en luttant contre le changement climatique. En cette fin d'année, les trois grandes conventions internationales de l'ONU sur l'environnement vont tenir leur conférence : la convention sur la diversité biologique à Kunming en octobre, la convention sur le changement climatique à Glasgow, en novembre ; et en décembre, probablement à Bonn, la convention de lutte contre la désertification. Or, ces trois conventions demandent aux États d'établir des plans nationaux avec des indicateurs de mesure des résultats. Ces travaux gagneraient à être mis en commun et ces trois conventions à converger en une seule unité. Il faudrait vraiment arriver à les interconnecter.

Je voudrais terminer sur le développement de l'éthique environnementale. C'est un sujet important qui a traversé de nombreuses interventions aujourd'hui. Bruno David en a parlé ce matin. L'éthique environnementale représente des enjeux à la fois scientifiques, mais aussi

[6] 2 février 2021. *Final Report - The Economics of Biodiversity: The Dasgupta Review.* https://www.gov.uk/government/publications/final-report-the-economics-of-biodiversity-the-dasgupta-review
[7] https://contacts.ramsar.org/fr/notification/view/552

Copyright Académie d'agriculture de France, 2021.

sociaux essentiels. La question principale est : comment interagir avec cette nature dont nous sommes dépendants ? Raphaël Larrère l'a évoqué, la réponse réside dans la remise en cause du « Grand partage » de la modernité occidentale entre nature et culture. Cette éthique environnementale concerne les manières de vivre ensemble pour une société désirable. Quelle nature voulons-nous ? On peut dire aussi : quelle société voulons-nous ? Cette éthique analyse les interdépendances, les bénéfices échangés comme les préjudices subis, entre humains et non humains ; en termes scientifiques, il convient de poursuivre les recherches en biologie de la conservation, en écologie de la réconciliation société-nature à partir de la compréhension de l'histoire longue des coévolutions entre les espèces, des fonctions écologiques et de la capacité d'adaptation de la biodiversité. Et puis, on en a beaucoup parlé, il faut reprendre une position d'humilité par rapport à la nature. On ne peut pas toujours dominer la nature. On ne peut pas toujours la manipuler. On ne peut pas toujours se réfugier dans les techniques. Revenons à la sagesse d'un Aldo Leopold[8] disant qu'il faut penser comme une montagne. En bref, sortir de l'utilitarisme, revoir les solutions économiques et techniques occidentales au profit d'une économie du « Care » (vous avez voulu une femme pour conclure, concluons sur le care !), l'attention aux autres vivants, aux autres cultures et la reconnaissance des droits de la nature.

Pour finir, j'aimerais partager mon écran avec une image qui montre où nous en sommes et éclaire bien nos discussions.

Merci aux organiseurs de cette journée, vraiment très propice à la diversité des échanges.

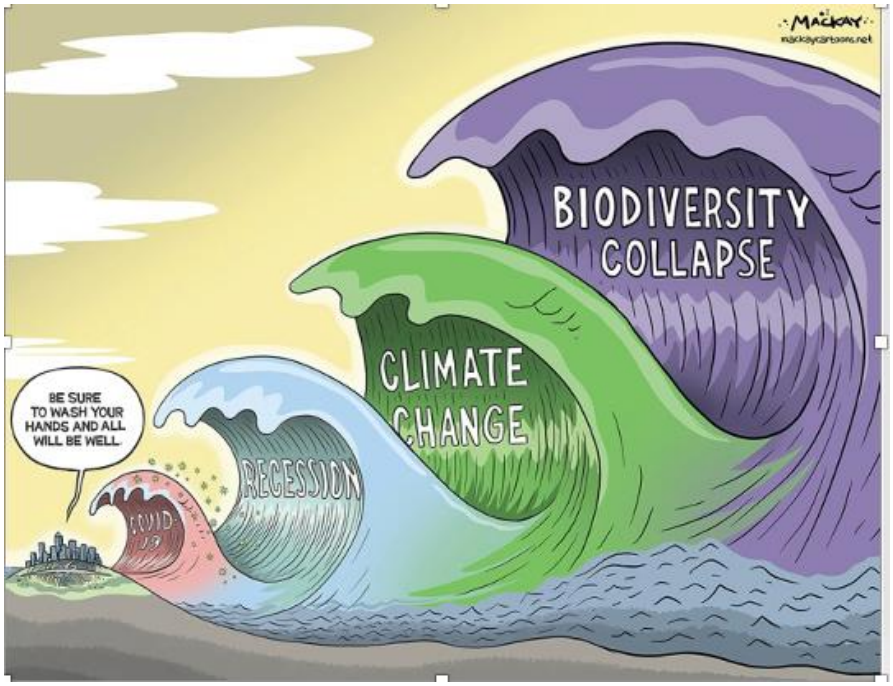

Source : © Graeme Mackay 2020

[8] Aldo Leopold est un forestier, écologue et écologiste américain. Il a influencé le développement de l'éthique environnementale moderne et le mouvement pour la protection des espaces naturels. Aldo Leopold est considéré comme l'un des pères de la gestion de la protection de l'environnement aux États-Unis.

Copyright Académie d'agriculture de France, 2021.